



F.B. la Rue del.

B.R.

A.C. Boucher Sculp.

Bretons Volontaires, Hussards.

Les 300 Hussards de ce Régiment sont partagés en 6 compagnies de 50 hommes chacune. L'uniforme est le même des fusiliers, la pelisse seulement est bordée de peau noire, bottes à la busar de, le manteau et l'équipage du cheval sont bleu de Roy, leurs armes sont une carabine, deux pistolets et un sabre garni ainsi que le foyreau de cuir jaune APDR.

UN CORPS DE TROUPES LÉGÈRES SOUS LOUIS XV

LE CHEVALIER DE KERMELLEC

ET

LE RÉGIMENT DES BRETONS VOLONTAIRES

(1746-1749)

Sous le règne de Louis XV, on vit naître et se développer de nouvelles formations militaires, dites *troupes légères*, corps mixtes le plus souvent, composés d'hommes à pied et à cheval, dont la mission était d'assurer la sécurité des colonnes et des convois, de menacer les éléments similaires de l'ennemi, de faire des reconnaissances, des réquisitions, de lever des contributions, en un mot de mener la guerre de partisans, appelée souvent alors « *la petite guerre* », en marge des opérations des troupes régulières. Ce sont les ancêtres de nos chasseurs à pied et de nos chasseurs à cheval.

Pendant la guerre de succession de Pologne (1733-1738), les troupes légères parurent sous le nom de *compagnies franches*, au nombre d'une vingtaine, dont la plupart furent refondues en 1745 pour former la *légion royale*.

Mais c'est surtout pendant la guerre de succession d'Autriche (1741-1748) que les troupes légères se multiplièrent. Ce développement répondait à l'entrée en ligne, du côté ennemi, de bandes hongroises, pandours, croates, talpaches, hussards, levées en masse à la voix de leurs magnats après l'appel de Marie-Thérèse, l'intervention de ces bandes donnant à la guerre un caractère nouveau.

Parmi les troupes légères levées en France, on peut citer : les *Arquebusiers de Grassin*, les *Fusiliers de la*

Morlière, les *Chasseurs de Fischer*, les *Volontaires de Gantès*, les *Volontaires du Belloy*, les *Cantabres volontaires*, etc.; un de ces corps intéresse la Bretagne en raison de son titre : le régiment des *Bretons volontaires*.

L'initiative de la création de ce régiment est due à un officier breton, le chevalier Olivier de *Kermellec-Penhoët*. Issu d'une famille du pays de Léon apparentée aux *Marbeuf*, cadet de famille sans fortune, « n'ayant, disent ses états de services, que la cape et l'épée », M. de Kermellec avait derrière lui, en 1746, une carrière militaire bien remplie (1). Sous Louis XIV, il avait pris part, en qualité de sous-lieutenant au régiment royal de la marine, à la bataille de Denain, aux sièges de Douai, du Quesnoy, de Bouchain (1712), de Fribourg (1713). Passé en 1714 lieutenant, en 1726 capitaine au régiment d'Angoumois, il s'était trouvé « partout où le régiment eut quelque chose à faire » : en 1719, à la *Seu-d'Urgel*, où, passant entre les grand'gardes, il alla reconnaître de nuit l'armée espagnole; en 1733 et 1734, aux sièges de Kehl et de Philipsbourg, puis en rase campagne, chargeant plusieurs fois l'ennemi à la tête de partis d'une centaine d'hommes; en 1742 et 1743, en Bohême et en Bavière, où il se distingua à diverses reprises par des coups de main, des combats d'avant-garde, des reconnaissances et où il prit part à la défense d'Ingolstadt; pourvu en 1743 d'une commission de lieutenant-colonel, il fit campagne sur le Rhin et en 1745 fut mis à la tête d'un régiment de grenadiers royaux de nouvelle création.

Grand admirateur des méthodes prussiennes pour la discipline et le dressage des troupes, il exposait, le 27 août 1746, au ministre de la Guerre les instructions inspirées

(1) Il devait être âgé alors de 50 ans environ, car, en 1720, il avait moins de 25 ans, se trouvant, au point de vue légal, sous l'autorité d'un de ses parents J.-B. de Kermellec, chanoine et archidiacre de Quimper, comme le mentionne une instance devant la juridiction royale de Brest (Arch. du Finistère, B 1416). Ses débuts militaires datent d'autre part de 1712.

du système de Frédéric II, qu'il faisait appliquer dans son régiment, tant pour l'organisation du service que pour le maniement des armes. « Cette façon de servir, écrit-il, a paru un peu dure dans les commencements; on a un peu murmuré; on commence à s'y faire et la planche est faite; il n'y a qu'à la soutenir »⁽²⁾. Le ministre répondit, le 2 septembre, en approuvant « tout ce qui concerne la police, la discipline, l'exâctitude et la subordination », mais critiquant les modifications apportées au maniement des armes; il rappelait la nécessité de l'uniformité de l'exercice dans toutes les troupes suivant les ordonnances en vigueur, en particulier dans les régiments de grenadiers royaux composés de soldats de différents corps où ils devaient rentrer chaque année en fin de campagne⁽³⁾. « Puisque c'est une chose faite, concluait le comte d'Argenson, Sa Majesté trouve bon que vous laissiez subsister cet arrangement jusqu'à la fin de la campagne; mais je vous avertis d'avance que son intention est qu'une autre année vous vous conformiez à l'usage ordinaire, en y ajoutant l'exac-titude et la précision que vous êtes capable d'y donner et en conservant au surplus les dispositions que vous avez faites pour la régularité de la discipline et de la subordination »⁽⁴⁾.

Peu de temps après, M. de Kermellec demanda au ministre « l'agrément de lever un régiment de troupes légères, moitié à cheval, moitié à pied, sous le titre d'enfants perdus..., ou bien un régiment de grenadiers à l'instar des princes d'Allemagne, qui serait tout composé de déserteurs, moyennant une amnistie pour les déserteurs

(2) Archives de la Guerre, vol. 3164, pièce 235.

(3) Les grenadiers royaux provenaient d'une sélection faite dans les milices provinciales.

(4) A. G., vol. 3165. Dans les dispositions adoptées par M. de Kermellec pour le service dans son régiment, on retrouve les principes qui ont servi de base aux règlements successifs sur le *Service intérieur*.

qui s'enrôlèrent dans cette troupe, qui serait levée en deux mois et serait la terreur des ennemis » (5).

La demande fut bien accueillie par le ministre qui appréciait tout particulièrement les mérites militaires de son auteur. M. de Kermellec fut appelé de Longwy à Versailles, au début d'octobre 1746, pour être entendu au sujet de l'organisation de la nouvelle troupe; à la suite de l'entrevue, il fut décidé que le régiment à lever serait composé uniquement de Bretons, comme son chef.

Au moment où cette décision était prise, survint la nouvelle du débarquement des Anglais au Pouldu, près Lorient, le 1^{er} octobre, et de l'attaque de ce port. Le ministre, ayant sous la main un officier breton qui avait sa pleine confiance, étant informé, d'autre part, des dispositions peu belliqueuses du commandement local à Lorient, fit partir immédiatement M. de Kermellec, en lui conférant le grade de colonel. Le 15 octobre, celui-ci arrivait à Lorient; les Anglais avaient abandonné le siège et s'étaient embarqués dès le 9; mais le 15, ils venaient de faire une nouvelle descente à Quiberon, occupant toute la presqu'île. M. de Kermellec fut mis à la tête des troupes qui prirent position entre Erdeven et Locmariaker, en vue de s'opposer au débouché de l'ennemi par l'isthme ou à toute nouvelle tentative de descente sur cette partie du littoral; le nombre et la qualité des troupes, formées de milices peu aguerries, ne permettaient pas de tenter une attaque contre la forte position que tenaient les Anglais à l'entrée de la presqu'île. Ceux-ci ne séjournèrent que huit jours à Quiberon, et se rembarquèrent le 22; leur escadre elle-même mit à la voile dans la journée du 28, sans autre résultat obtenu que la dévastation de la presqu'île et des îles d'Houat et d'Hoëdic, dont les ouvrages furent détruits.

L'alerte étant passée, M. de Kermellec fut invité à s'occuper de la formation du régiment de troupes légères

(5) A. G., lettre sans date, dossier Kermellec.

dont la création avait été décidée. Dans une lettre du 27 octobre, il formula comme il suit ses propositions :

« Si vous jugez à propos de m'envoyer l'ordonnance pour la levée du régiment que vous m'avez donné, je travaillerai à le lever et à former le corps d'officiers qui le doivent composer, afin qu'ils puissent travailler aux recrues. Je sens la nécessité d'avoir un fond de vieux soldats, d'où je pense tirer mes sous-officiers et les têtes des compagnies et partie de mes grenadiers. Si vous voulez m'accorder 50 hommes par bataillon de milice de Bretagne, à choisir moyennant trente livres que je paierais à chaque soldat de cette milice qui voudrait entrer volontairement dans le régiment, cela me mettrait en état de pouvoir compter sur ma troupe et entrer des premiers en campagne »⁽⁶⁾.

L'ordonnance du Roi portant création « d'un régiment de troupes légères tant à pied qu'à cheval sous le nom de *Bretons volontaires* » est du 30 octobre 1746. Le régiment devait comprendre : 2 compagnies de grenadiers à 50 hommes, 8 compagnies de fusiliers à 100 hommes, 6 compagnies de 50 hussards, soit en tout 900 hommes à pied, 300 à cheval. La composition des unités est donnée dans l'annexe I.

L'état-major se composait de : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 2 aide majors, 1 aumônier, 1 chirurgien.

Chaque capitaine recevait 100 livres pour la levée, l'habillement, le sabre ou l'épée et l'équipement de chaque grenadier ou fusilier; 300 livres pour chaque hussard monté, habillé, armé et équipé. Les fusils avec baïonnettes étaient délivrés gratis par les magasins royaux.

L'ordonnance prévoit qu'il sera conduit à la suite du régiment un chariot de munitions et deux pièces de canon à la suédoise; les gages des charretiers et l'achat des chevaux étaient à la charge des officiers, le fourrage pour

(6) A. G., vol. 3188, pièce 252.

dix chevaux étant fourni pendant l'hiver par les magasins du Roi.

L'ordonnance règle la solde journalière de chaque officier, gradé ou soldat, la masse des compagnies, les fonds accordés pour la remonte après chaque campagne (1.000 livres par compagnie de hussards), « Sa Majesté se réservant de régler ce qu'elle jugera à propos de donner pour *l'ustensile* ⁽⁷⁾ ».

Des payes de gratification étaient accordées aux capitaines, dès que l'effectif de leur compagnie dépassait un certain chiffre : 42 hommes pour les grenadiers, 80 pour les fusiliers.

« Le régiment devant avoir la même solde tant en campagne qu'en garnison et être toujours en avant de l'armée, sans tentes, ni équipages », le pain et la viande n'étaient fournis, le cas échéant, par les magasins du Roi, que moyennant une retenue sur la paye.

A la session des Etats de Bretagne qui s'ouvrit le 28 novembre 1746, M. de Kermellec présenta une requête priant l'assemblée de vouloir bien lui prescrire « de quelle façon elle souhaiterait que le régiment de Bretons volontaires soit habillé et de quelle couleur, également que les trompettes et tambours avec les devises ». Les Etats remercièrent M. de Kermellec « de sa politesse », s'en rapportant à son choix pour régler l'uniforme de son régiment.

Cet uniforme, inspiré de la tenue des hussards, comprit une pelisse ventre de biche avec agréments bleus (bordée de peau noire pour les cavaliers), une veste bleu de roi avec parements et agréments ventre de biche, une écharpe ventre de biche et rouge, une culotte bleue, un bonnet noir à flamme retombante avec passepoil jaune et aigrette

(7) *L'ustensile* était un fonds destiné à fournir à la troupe en garnison ce qui était à la charge de l'habitant pendant une campagne : matériel de cuisine, chauffage, éclairage, sel, etc...



P. B. La Rue del.

Arctae Sculp.

Bretons Volontaires, Fusiliers.

Ce Regiment levé par Ordonnance du 30. 8^{bre} 1746 est composé de 1200. hommes, dont 900 à pied, savoir 2 compagnies de grenadiers de 50. hommes et 8. compagnies de fusiliers de 100. hommes chacune, l'uniforme est pelisse ventre de biche, agréments bleus, veste bleu de Roy, paremens et agréments ventre de biche, écharpe même couleur et rayée, culotte bleue, brodequins de cuir noir, bonnet noir bordé d'un galon jaune, avec aigrette blanche, leurs armes sont fusil, bayonnette, et un sabre garni ainsi que le fourreau de cuir jaune.

Avec Privilège du Roy

11

blanche. Le harnachement des cavaliers était recouvert d'une schabraque en drap bleu ⁽⁸⁾.

L'armement se composait d'un fusil ou carabine et d'un sabre, plus deux pistolets pour les cavaliers.

Le drapeau portait une grande croix blanche semée d'hermines barrant le champ dans le sens vertical et dans le sens horizontal, chaque carré d'angle divisé par une diagonale en deux triangles l'un noir, l'autre orange ⁽⁹⁾.

Comment se fit en réalité le recrutement des Bretons volontaires ?

En ce qui concerne les officiers, les contrôles ont été conservés aux archives administratives de la guerre et sont donnés ci-après en annexe. On y trouve des noms indiscutablement bretons, d'autres qui peuvent avoir appartenu à des familles de la province, quelques-uns enfin qui lui sont certainement étrangers. Un contrôle daté d'avril 1747, qui indique, pour certains officiers, le corps d'où ils viennent, fait connaître que plusieurs d'entre eux sortaient des troupes de l'Empereur, de Bavière ou de Nassau. L'unité d'origine n'était donc pas absolument réalisée pour le cadre d'officiers.

Les contrôles de la troupe n'ont pas été retrouvés. On ne peut donc se rendre compte dans quelle proportion les Bretons d'origine y figuraient et notamment si les éléments que le chef de corps comptait tirer des milices de la Bretagne avaient pu y être recrutés.

D'après « *le Courrier fidèle* » du 5 novembre 1746, une somme de 200.000 livres fut mise à la disposition de M. de Kermellec pour la levée de son régiment ⁽¹⁰⁾. Le recrutement fut organisé en Bretagne, l'intendant ayant reçu du

(8) Les illustrations ci-jointes sont la reproduction de gravures du temps faisant partie d'une collection intitulée : *Nouveau recueil des troupes légères levées depuis la présente guerre.... dessiné d'après nature sous la direction des officiers, présenté à Mgr Le Dauphin par son très humble et obéissant serviteur F. Chéreau* (Cabinet des estampes Oⁿ 97, petit in-folio).

(9) *Les Régiments sous Louis XV*, par Lucien Mouillard.

(10) A. G., vol. 3188, pièce 317.

ministre de la Guerre des ordres pour le faciliter ⁽¹¹⁾. On relève dans les archives d'Ille-et-Vilaine certains témoignages sur l'activité de ce racolage.

Une lettre du comte d'Argenson, du 11 janvier 1747 ⁽¹²⁾, remercie l'intendant de lui avoir fait part de son « sentiment sur la manière dont M. de Kermellec s'y prend pour cette levée. Je lui écris, ajoute-t-il, sans lui faire connaître que c'est vous qui m'en avez instruit ». M. de Kermellec employait sans doute la manière *forte*.

Une lettre du recteur de Hanvec, du 20 janvier 1747, adressée au chevalier de Saint-Pons, capitaine aux Bretons volontaires, donne une idée de la qualité des recrues qu'on pouvait racoler dans sa paroisse. Le recteur supplie que le capitaine le débarrasse de six de ses paroissiens « sujets qui ne peuvent être morigénés que par un capitaine aussi expérimenté que vous. Nous vous en prions avec d'autant plus d'instance qu'ils sont tapageurs, yvrognes, paresseux, querelleurs, impies, scélérats, sans état ni bien, sans aucune bonne ressource au pays, puisqu'on n'ose pas les employer sur les rôles de garde-côte et qu'il est inouï qu'ils aient payé la capitation, ne craignant enfin ni Dieu, ni diable, redoutés autant que détestés de tous les paroissiens qui à l'approche de ces risques (*sic*) sont obligés de fermer leurs portes en plein jour. Nous n'osons même pas porter Notre Seigneur de nuit avec sûreté dans la crainte d'être rencontrés de ces vrais vagabonds. Ces faits sont d'autant mieux avoués que mes prêtres et les principaux habitans de ma paroisse signent avec moy cette lettre, que nous vous exhortons de tenir secrète vis à vis de ces gens; d'autant que s'ils en connaissent les auteurs, nous serions indubitablement assassinés chez nous en détail, en ce qu'ils ne sont point apprentifs à faire du mauvais coup.

(11) Archives d'Ille-et-Vilaine, C 885. — Les renseignements tirés des archives d'Ille-et-Vilaine m'ont été communiqués par M. Bourde de la Rogerie, archiviste départemental, auquel j'exprime ici ma gratitude.

(12) A. I.-et-V., C 885.

» Si vous nous rendez ce bon office, nous prierons le Seigneur qu'il veuille convertir dans vos mains ces déterminés et qu'il vous rende toute la récompense que mérite un service public de cette importance.....⁽¹³⁾ ».

Le 17 mars, une lettre du ministre prie l'intendant d'intervenir à l'égard de ces mêmes paroissiens qui après avoir fait une dépense de 32 livres refusaient de s'engager⁽¹⁴⁾.

Le 28 février, une lettre ministérielle invite l'intendant à statuer sur un autre incident survenu à Brest entre le chevalier de Saint-Pons et le sieur Cornic, garçon apothicaire, qui a détourné et fait disparaître deux hommes prêts à s'engager⁽¹⁵⁾.

En mars, les registres de la commission intermédiaire des Etats signalent des violences et vexations commises par les Bretons volontaires à Saint-Julien-de-Vouvantes ; M. de Kermellec fait mettre le coupable au cachot et un remboursement est imposé au régiment⁽¹⁶⁾.

En somme, le recrutement des Bretons volontaires ne dut pas être différent de celui des autres troupes à la même époque. Il fallait bien des fois se contenter des déchets de la société et c'était, en fin de compte, une excellente utilisation; ces mauvais citoyens faisaient souvent de bons soldats.

La Bretagne ne fut pas seule d'ailleurs à fournir le contingent nécessaire et un incident signalé par la correspondance conservée aux archives de la Guerre montre qu'un capitaine tout au moins avait dû, pour compléter sa troupe, recourir à la grande pépinière qui fournissait alors les soldats de profession, la région des bords du Rhin.

Le capitaine Schwartz qui commandait une compagnie de grenadiers avait choisi comme « place d'engagement »

(13) A. I.-et-V., C 885.

(14) A. I.-et-V., C 885.

(15) A. I.-et-V., C 885.

(16) A. I.-et-V., C 3807.

la ville de *Grünstadt*, près *Worms*. Son premier lieutenant fut enlevé dans un cabaret, avec 13 recrues qu'il venait de lever, par une bande conduite par un agent recruteur du gouvernement autrichien, prétendant avoir des droits sur ces hommes. Le lieutenant put s'échapper, mais les recrues furent perdues. L'agent des Autrichiens fut arrêté, puis relâché; finalement il ne fut pas donné suite à l'affaire qui soulevait des questions de neutralité assez délicates dans un territoire d'empire ⁽¹⁷⁾. Mais le fait, qui se passa en février 1747, permet de penser que les Bretons volontaires devaient compter dans leurs rangs un certain nombre de soldats d'origine rhénane.

Le régiment des Bretons volontaires était prêt à entrer en campagne au printemps de 1747. Il faisait partie de l'armée de Flandre commandée par le maréchal de Saxe.

Les principales opérations de la campagne furent : la conquête de la Flandre hollandaise, la bataille de Lawfeld (2 juillet), le siège et la prise de Berg-op-Zoom (14 juillet-17 septembre).

Les Bretons volontaires, réunis d'abord dans un camp sous Malines, prirent part à la dernière opération.

Le 3 juin, ils sont compris dans le corps formé sous les ordres du comte de Lowendal, dont l'objectif est la place de Berg-op-Zoom.

Le 13 juin, ils sont passés en revue à l'Allée-Verte, près Bruxelles, par le maréchal de Saxe et le comte d'Argenson, ministre de la Guerre ⁽¹⁸⁾.

Le 28 juin, on les trouve à Lier, le 30, à Rottelaere entre Tirlemont et Louvain, le 2 juillet vers Diest et la basse Demer, faisant le service d'avant-garde, protégeant les communications ou assurant les liaisons entre le corps principal, marchant sur la Meuse, et le corps Lowendal.

(17) A. G., vol. 3215, pièces 1, 2; 79, 80; vol. 3216, pièces 48, 62, 135, 197.

(18) A. G., vol. 215, pièce 44.

Le 7 juillet, ils reçoivent d'Anvers, les deux pièces de canon à la suédoise prévues par leur ordonnance.

Le 9 juillet, le corps Lowendal se porta de Malines en colonnes jusqu'au delà d'Anvers, entre Eckeren et Merckem, les Bretons volontaires couvrant la droite et ramassant les chariots du pays.

La tranchée fut ouverte devant Berg-op-Zoom dans la nuit du 14 au 15 juillet. Les « *Kermellec* » (c'est ainsi qu'ils sont souvent dénommés) participèrent, à plusieurs reprises, au service de tranchée, en y envoyant leurs compagnies de grenadiers, notamment le 21, 27, 29, 30 juillet ⁽¹⁹⁾.

Mais leur mission principale consista à couvrir le corps de siège contre les tentatives des ennemis, dont les partis tenaient la campagne entre Bréda et la place assiégée.

Le 17 juillet, un compte rendu de M. de Lowendal signale : « les Bretons volontaires ont chamaillé hier avec les hussards ennemis et se sont très bien comportés; le capitaine de grenadiers (M. de Montmea) a été fait prisonnier; ils ont eu 5 ou 6 hommes tués ou blessés, les ennemis en ont eu environ 40 » ⁽²⁰⁾.

Le 19 juillet, les « *Kermellec* » vont reconnaître trois forts et échangent des coups de fusil avec les partis ennemis, perdant quelques chevaux.

Le 23, ils chassent l'ennemi d'une barricade élevée sur une digue, s'étant jetés à l'eau des deux côtés pour tourner l'obstacle.

Dans le début d'août, nombreuses escarmouches « dont les succès sont entremêlés » ⁽²¹⁾. Envoyés en patrouille vers Rozendael, ils tombent dans une embuscade des compagnies franches anglaises et parviennent néanmoins à les repousser; « le régiment y a perdu, écrit un correspondant,

(19) A. G., Journal du siège de Berg-op-Zoom.

(20) A. G., vol. 3205, pièce 10.

(21) A. G., vol. 3205, pièce 74.

mais il paraît par tout ce que nous apprenons que l'ennemi y a beaucoup plus perdu »⁽²²⁾.

Le fait d'armes le plus saillant à leur actif fut le combat de *Wouw* (ou *Woude*), le 10 août. Le comte de Lowendal en rendit compte au maréchal de Saxe par la lettre suivante :

« J'ai eu l'honneur de vous marquer que le village de Woude étant fort près de moi, je le regardais comme un poste assez important pour devoir le conserver et qu'à cet effet j'y avais mis les Volontaires bretons. Me doutant bien que les ennemis feraient des efforts pour s'en emparer, j'y avais depuis envoyé M. de Vaux, avec la brigade de Montboissier, pour les soutenir. Il n'a eu que le temps de mettre ce poste en état. Les ennemis sont venus l'attaquer ce matin à la pointe du jour. M. le duc de Chevreuse, en ayant eu avis, y a mené, suivant des instructions, la brigade du Mestre de camp des dragons avec celles de Touraine et de Custine et l'ayant encore fait suivre par celle de Dauphin. Je me suis rendu moi-même sur le terrain. J'ai pu juger de la belle défense qu'on avait faite par la quantité de morts des ennemis dont la terre était couverte. Ils y ont perdu plus de 400 hommes, tant tués que blessés, indépendamment des prisonniers que nous avons faits... Je ne puis assez me louer dans cette occasion de l'intelligence de M. de Vaux et de M. de Kermellec et de la valeur de la brigade de Montboissier et des Volontaires bretons »⁽²³⁾.

Les « Kermellec » eurent dans cette affaire deux officiers blessés (les chevaliers de Saint-Pons et de Gadeville), 52 hommes tués et 82 blessés. Le total des pertes françaises ayant été de 74 tués et 122 blessés, on se rend compte du rôle prépondérant joué dans ce combat par les Bretons.

(22) A. G., vol. 3205, pièce 75.

(23) A. G., vol. 3210, pièce 144.

M. de Kermellec, très jaloux de l'honneur de sa troupe, estimant que les rapports fournis au commandement ne lui rendaient pas suffisamment justice, fit établir une nouvelle relation détaillée de l'affaire, la fit signer par M. de Vaux, brigadier, qui avait exercé le commandement supérieur, et l'adressa au comte de Lowendal pour être transmise au ministre ; en l'envoyant, M. de Lowendal écrivit ces mots qui donnent une indication sur le caractère du colonel des Bretons volontaires : « C'est un excellent officier et qui sert fort bien. Je crains seulement quelque vivacité, si vous ne lui accordez pas de marque de votre protection »⁽²⁴⁾.

La relation fut jugée assez intéressante pour qu'on en fit passer des copies aux Ministres de France près les cours étrangères. En informant de ce fait M. de Lowendal, le ministre de la Guerre ajouta : « J'étais bien informé de la part que M. de Vaux et M. de Kermellec ont eue à cette affaire et, quoique j'en eusse déjà rendu compte au Roi, je n'en informerai pas moins Sa Majesté des nouveaux témoignages que vous rendez en leur faveur, pour tâcher de détourner les mauvais effets de sa vivacité »⁽²⁵⁾.

Les Bretons volontaires continuèrent jusqu'au 10 septembre leur service d'avant-postes à Wouw; à cette date, ils furent relevés et envoyés à Eckeren, au nord d'Anvers.

Berg-op-Zoom fut pris d'assaut le 17 septembre. Cette place, chef-d'œuvre de l'ingénieur Cohorn, passait pour une des plus fortes de l'Europe, ayant jusqu'alors victorieusement résisté à plusieurs sièges. L'événement eut un grand retentissement et valut à M. de Lowendal le bâton de maréchal de France.

La place n'étant pas complètement investie, une partie de la garnison put s'échapper vers Steenberg. En rendant

(24) A. G., vol. 3205, pièce 98.

(25) A. G., vol. 3205, pièce 159. Bien que la phrase soit ambiguë, il ne s'agit pas sans doute de la vivacité de S. M.

compte de la journée, le maréchal de Lowendal écrivit : « J'ai envoyé tout de suite les Volontaires bretons aux troupes des ennemis, qui certainement augmenteront le nombre des prisonniers et je me flatte qu'à leur faveur je tirerai des connaissances de Steenberg et des ennemis »⁽²⁶⁾.

La prise de Berg-op-Zoom fut suivie de l'attaque et de la capitulation des forts de l'Escaut.

Les opérations actives de la campagne de 1747 prirent fin. Les Bretons volontaires campèrent sur les glacis de Berg-op-Zoom, et furent chargés de couvrir le ravitaillement et les réparations de la place forte.

Le 30 octobre, les « Kermellec », dont l'effectif avait été très réduit par le feu et les maladies, furent cruellement atteints dans la personne de leur chef. Voici le récit de M. de Vaux, brigadier :

Anvers, 31 octobre 1747.

« J'escortai hier de Berg-op-Zoom à Anvers, avec la brigade de Montboissier et le régiment des Bretons volontaires qui n'avait que trente hommes sous les armes, un convoi de 28 pièces de canon et de 250 chariots. Il fut attaqué dans la bruyère entre le village d'Ossendork et celui de Putt par 1.500 hommes de troupes légères, husards, croates et compagnies franches. 400 des premiers fondirent en même temps sur le convoi et sur 60 volontaires que j'avais placés sur le flanc pour contenir l'ennemi pendant quelque temps. Sur le point d'être enveloppés, ils se rassemblèrent et se défendirent si bien qu'ils purent se retirer sur une autre troupe. Ceux qui avaient attaqué le convoi furent repoussés par un bataillon du régiment de Montboissier et quelques piquets; les Croates tiraient alors sur l'arrière-garde où M. de Kermellec a été tué. Le feu de la mousqueterie et de deux pièces de canon empêchèrent les ennemis de revenir à la charge avec la même vigueur.

(26) A. G., vol. 3204, pièce 217.

Le combat dura une heure de pied ferme et l'arrière-garde fut encore harcelée pendant une heure et demie. Il y a eu 12 soldats tués et 25 blessés. Il est vraisemblable que les ennemis ont beaucoup plus perdu. Ils n'ont pris qu'un chariot »⁽²⁷⁾.

La correspondance des généraux et du ministre de la Guerre montre comment fut ressentie la perte du colonel des Bretons volontaires.

« Je regrette infiniment M. de Kermellec comme un très bon serviteur du Roi que nous perdons » (maréchal de Lowendal).

« M. de Vaux s'est très bien comporté dans cette occasion et la distinction avec laquelle il continue de servir mérite les plus grands éloges et votre attention. Je suis bien fâché de la perte que nous avons faite de M. de Kermellec qui certainement était aussi un très bon officier » (maréchal de Saxe).

« Sa Majesté a regretté la perte de M. de Kermellec » (comte d'Argenson)⁽²⁸⁾.

Ces mentions, bien que brèves, équivalent en fait à des citations.

Le commandement du régiment fut alors donné au baron du Blaisel, brigadier, qui était lieutenant-colonel aux Arquebusiers de Grassin. Le nouveau colonel eut ordre de conduire son régiment d'Anvers à Saint-Ghislain, afin qu'il pût se refaire de ses pertes.

A la date même de la mort de M. de Kermellec, le 30 octobre 1747, une ordonnance royale fut signée augmentant l'effectif du régiment d'une compagnie de fusiliers à 100 hommes et de 4 compagnies de hussards à 50 hommes, portant ainsi le total à 1.500 hommes (au lieu de 1.200) dont 1.000 à pied, 500 à cheval.

(27) A. G., vol. 3205, pièce 234.

(28) A. G., vol. 3207, pièces 6, 26, 45.

Dès sa nomination, le baron du Blaisel tint à fortifier les liens qui unissaient le régiment à sa province d'origine, en adressant aux Etats la lettre suivante qui fut lue à la séance du 18 novembre de la commission intermédiaire.

« Paris, 11 novembre 1747 (29).

» Messieurs,

» Je dois vous rendre compte de la grâce que le Roy vient de me faire en m'accordant un régiment qui a pris naissance parmi vous et qui a soutenu cette noble origine avec tant de distinction que ses premiers essays ont fait l'admiration de toute l'armée et qui ont eu l'approbation d'un général dont l'Europe respecte les connaissances et les vertus. Les glorieux travaux de ce régiment lui ont coûté cher, j'en conviens, mais n'a-t-il pas rempli son but puisqu'il a courageusement servi son maître; il est, je ne crains pas de l'assurer, presque anéanti, et de cette valeureuse troupe, il ne reste pour ainsi dire que le nom. Ce reste, Messieurs, échappé aux hasards de la guerre ne vous en paraîtra que plus précieux et d'autant plus digne de votre attention. Nous sommes vos concitoyens, nos intérêts sont communs et notre gloire fait la vôtre. Car pour moy transporté de ma fortune, je me croy Breton depuis que j'ai l'honneur d'en commander, je m'en trouve déjà le cœur plus élevé, bien que je n'aye pas réellement cet avantage. J'ose au moins me flatter que par ma conduite on pourra s'y méprendre et qu'un jour je mériterai peut être, Messieurs, que vous me fassiez l'honneur de m'adopter. En attendant cette grâce, accordez-moi d'être persuadés que le terme de mon ambition est de mériter votre estime, celui de ma satisfaction de trouver les occasions de vous plaire, heureux, Messieurs, si je réussis à vous convaincre des sentimens d'attachement et de respect avec lesquels je suis..... ».

(29) A. I.-et-V., C 3807.

La commission intermédiaire répondit brièvement par des compliments et la promesse de faire part aux prochains Etats des dispositions favorables pour les Bretons manifestées par le nouveau colonel.

Pendant l'hiver, le régiment fut reconstitué et au printemps de 1748, il fait de nouveau partie de l'armée des Pays-Bas. On le retrouve en avril d'abord à Mons, puis sur la Demer, avec les troupes que le maréchal de Saxe avait massées à sa gauche face à Bréda pour y fixer l'ennemi, tandis qu'il préparait sur sa droite l'investissement de Maëstricht par les deux rives de la Meuse.

Les Bretons volontaires ne participèrent donc point au siège de Maëstricht qui fut la principale opération de cette campagne et termina la guerre.

Après la signature des préliminaires de paix, le 30 avril, jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (14 octobre), les Bretons volontaires firent partie des troupes d'occupation des Pays-Bas.

La signature de la paix faisait prévoir des réductions d'effectif et des suppressions de régiments. M. du Blaisel recherche alors l'appui des Etats de Bretagne, cette paix devant être pour lui « un malheur inexprimable ». Dans une lettre du 29 mai 1748, datée d'Anvers⁽³⁰⁾, il fit valoir ce qu'il avait fait pour les officiers bretons de son corps, et son intention, pendant la paix, de former un régiment dont tous les officiers seraient gens de condition de Bretagne. « Pour cet effet, écrivait-il, soyez, dès ce moment maîtres absolus des emplois. Exécuteur zélé de vos volontés, vos propositions vont faire mes nominations... C'est selon vos intentions que je veux gouverner ce corps dans lequel je consens à n'être chargé que de la discipline et où je partagerai très volontiers avec vous toute l'autorité... ».

(30) A. I.-et-V., C 3808.

La lettre fut lue à la séance de la commission intermédiaire du 11 juin. La commission remercia en quelques lignes, s'engageant à rendre compte aux prochains Etats des intentions de M. du Blaisel.

Mais le régiment des Bretons volontaires ne devait pas échapper aux conséquences de la paix; une série d'ordonnances survint pour rogner ses effectifs, ainsi que ceux des autres troupes légères.

Le 1^{er} septembre, une première réforme le réduit à 980 hommes (7 compagnies de fusiliers à 80 hommes, 8 compagnies de hussards à 40 hommes, 2 compagnies de 50 grenadiers).

Le 10 octobre, l'effectif tombe à 640; une dernière réforme le 1^{er} décembre ne laisse plus que 340 hommes.

Enfin, le 1^{er} août 1749, le corps fut supprimé et versé dans un nouveau régiment dit des *Volontaires de Flandre*, avec les Arquebusiers de Grassin et les Fusiliers de la Morlière. Chacun de ces anciens corps forma dans le nouveau une brigade de 120 hommes (2 compagnies d'infanterie à 40 hommes, et 2 compagnies de cavalerie de 20 maîtres). Les Bretons volontaires formèrent la 3^e brigade, sous les ordres de M. de Saint-Marsaud, leur lieutenant-colonel, M. du Blaisel ayant pris le commandement de la première brigade provenant des Arquebusiers de Grassin. Le commandement du régiment des Volontaires de Flandre fut donné à M. de la Morlière.

Les Volontaires de Flandre prirent part à la guerre de Sept Ans; séparés en 1757 en deux corps distincts (*Volontaires de Flandre et Volontaires du Hainaut*), ils furent réunis de nouveau en 1763 pour former la *légion de Flandre*.

Celle-ci fut supprimée en 1776 et ses quatre escadrons rattachés, comme escadrons de *chasseurs*, à la suite de quatre régiments de dragons : *de la Reine, du Dauphin, de Monsieur, d'Artois*. Puis, une ordonnance du 29 janvier

1779 sépara les escadrons de *chasseurs* des régiments de dragons, pour former le 2^e *Régiment de chasseurs à cheval*.

Ainsi, à ne considérer que le numéro du régiment, auquel il est d'ailleurs d'usage de rattacher les gloires et traditions de tous ceux qui l'ont porté, nos chasseurs de Pontivy pouvaient se dire les héritiers des Bretons volontaires.

A la vérité, il n'y a pas de filiation directe; car, depuis 1779, à la suite de réorganisations survenues, le titre de 2^e régiment de chasseurs à cheval a été attribué successivement à des corps différents en 1788, en 1815, en 1831, sans que le nouveau titulaire eût été engendré par l'ancien ⁽³¹⁾.

Mais, en dépit de ces trous dans sa généalogie, le régiment de Pontivy avait le droit d'invoquer, en tout cas, une parenté de race; car il était devenu bien authentiquement breton, étant fixé et recruté en Bretagne depuis plus de quarante ans. Son glorieux étendard, aujourd'hui son seul représentant, peut bien reconnaître un ancêtre dans le drapeau herminé des *Kermellec* ».

Il m'a paru juste de faire revivre un instant ce régiment tombé dans l'oubli. Son existence fut courte, mais les pertes subies montrent qu'il servit avec honneur et vaillance. La personnalité de son créateur, M. de Kermellec, mérite l'attention : beau type d'officier de l'ancien régime, de la lignée des Chevert et des d'Assas, mûri par de nombreuses et dures campagnes, chef plein d'initiative, esprit ouvert au progrès, caractère indépendant et même, semble-t-il, un peu difficile, il était qualifié pour s'élever dans la hiérarchie militaire, quand une mort glorieuse a mis fin à sa carrière. Par ses services et par ceux de son régiment, il a fait honneur à la Bretagne.

Colonel JUGE.

(31) Voir les historiques du 2^e chasseurs à cheval par les chefs d'escadrons Gay de Vernon (1865) et de Quinemont (1889).

ANNEXE I

Composition des unités du régiment des Bretons volontaires.

GRADES	COMPAGNIE	COMPAGNIE	COMPAGNIE
	de GRENADIERS	de FUSILIERS	de HUSSARDS
Capitaine.....	1	1	1
Capitaine en 2 ^e	1	1	
1 ^{er} lieutenant.....	1	1	1
Lieutenant en 2 ^e	1	1	
Sous-lieutenant.....		1	
Cornette.....			1
Sergents.....	2	4	
Capitaine d'armes.....		1	
Caporaux.....	2	4	
Ouvriers.....		4	
Anspessades.....	3	6	
Grenadiers.....	41		
Fusiliers.....		75	
Tambours.....	1	2	
Maréchal-des-logis.....			1
Brigadiers.....			3
Hussards.....			46
Trompette.....			1

ANNEXE II

*Contrôle des officiers du régiment des Bretons volontaires
(Archives administratives de la Guerre).*

Ce contrôle indique, pour chaque emploi, les noms des titulaires successifs. Par suite de mutations ou d'avancement, le même nom figure souvent à plusieurs emplois ⁽¹⁾.

(1) L'orthographe du contrôle a été respectée, sauf en cas de faute évidente et sous réserve d'erreur de lecture du manuscrit.

Les noms suivis de la lettre (A) sont ceux d'officiers d'origine allemande d'après une liste d'avril 1747, qui a servi aussi à identifier certains noms douteux.

ETAT-MAJOR :

Colonel : Kermellec-Penhoët.

Baron du Blaisel, brigadier.

Lieutenant-colonel : Salignac de Saint-Marsaud.

Major : Dusseaux.

Aide major d'infanterie : Boussonel.

Aide major de hussards : Vallière, Varenne.

Aide major adjoint d'infanterie : Dessaulx.

UNITÉS	CAPITAINE	CAPITAINE en 2 ^e	1 ^{er} LIEUTENANT	LIEUTENANT en 2 ^e	S/- LIEUTENANT
GRENADIERS					
1 ^{re} Cie..	Schwartz Montmea	Pupil de Sablon La Sauvetière	Wolfa (A.) Guertanne La Mollière	Ch ^r de Schwartz	
2 ^e Cie..	Desguilly Saint-Pons	Villarmois	La Salle Desplais Courson Bellefosse de la Gotheraye	Jugon Ch ^r du Gage	
FUSILIERS					
1 ^{re} Cie..	Filly de la Barre	La Sauvetière	Cheffontaine Courson Bourgoin	La Gotheraye Ch ^r de Ponsart	Penvilher de Kersauzon Micaut Ch ^r de Sariae
2 ^e Cie..	Durand	Le Roy de la Dussouyre Desangles	Kermorvan La Salle	Penhoët-Rousseau	Moran-Brindejone Alleaume
3 ^e Cie..	La Brulaire	La Tour	Desplais	Ansquer St-Tridant	Le Maintier de Chanteloup La Salle Bastin Keryvon Larcher
4 ^e Cie..	Racinoux	Le Corre de Beauhien Kerverho	Coëtrival	Courson La Mollière Penvilher de Kersauzon	
5 ^e Cie..	Pernet Laccarel	Huisseau	La Hairie Hubert Bardon	La Sauvenay Le Vaillant	Onfroy Pernet La Porterie
6 ^e Cie..	Gadeville	Vallière Hudô de Keroman Courson	Hudô de Keroman Du Gage	Du Gage Ch ^r de Chantelou Bastin Homerer (A.) Bellefontaine	Du Bouays
7 ^e Cie..	Mezières	Savy de Keransquer	Kerverho Kermartin	Allouarn Scovaud	Mesplés Gueguen
8 ^e Cie..	Saint-Pons Desguilly	Richemont Laccarel Ch ^r du Passage	Vermont	Laumarzin	Dugage Homerer Ch ^r de St-Gondran
9 ^e Cie.. créée en octobre 1747	Hercules de St-Fer	La Fortelle	Le Roux de Gaudy	Auvray	Ramin

UNITÉS	CAPITAINE	LIEUTENANT	CORNETTE
HUSSARDS			
1 ^{re} Cie....	Kerseau	Vivas	Tourtal
2 ^e Cie....	Guernizac-Penhoët Vallière	Achard	Vrayville
3 ^e Cie....	Montmea d'Etat	Stuckrat (A) Visdeloup	Reh Ochs (A)
4 ^e Cie....	des Amourettes d'Authuille	Bontems de Marsan Desplais	Leroux Ch. de Mézière
5 ^e Cie....	Beaulieu	Kersauzon d'Etat Grandmaison	Duclair (ou Duclou) Kermartin du Blaisel
6 ^e Cie....	Sariac	Ch. de Sariac Poinsot	Poinsot du Chasteau
7 ^e Cie.... créée le 30 octobre 1747	Ch. du Blaisel	Godar	Fondrouze
8 ^e Cie.... créée le 30 octobre 1747	Varennès Le Corre de Beaulieu	Baiville	Ponsort
9 ^e Cie.... créée le 30 octobre 1747	Pelisson de Chabaud	Le Roux	Sainte Barbe
10 ^e Cie.... créée le 30 octobre 1747	Hudo de Keroman	Blanias	Deffossé

Le Gérant : R. OBERTHUR.